

Factsheet


Exigences concernant les propriétés antidérapantes des revêtements de sols en pierre naturelle

Suivant la déclivité du sol, ainsi que l'usage et le lieu auxquels ils sont destinés, les revêtements en pierre naturelle doivent présenter des propriétés antidérapantes spécifiques. Un revêtement antidérapant contribue à prévenir les accidents. En Suisse, le Bureau de prévention des accidents bpa a publié des recommandations concernant les revêtements de sols en pierre naturelle destinés respectivement aux secteurs pieds nus et pieds chaussés.

La résistance à la glissance d'un revêtement de sol est définie par rapport à l'angle d'inclinaison jusqu'auquel celui-ci conserve sa capacité d'antidérapance. Plus cet indice est élevé, plus le revêtement résiste à la glissance. Mais attention : l'angle d'inclinaison n'est qu'une valeur de référence en la matière !






VALEURS DE RÉFÉRENCE POUR LA PIERRE NATURELLE DANS LE SECTEUR PIEDS NUS





En fonction de leur résistance à la glissance dans le secteur pieds nus, les revêtements de sols sont classés dans trois catégories (A, B, C), définies en fonction de l'angle d'inclinaison du sol. Pour connaître la catégorie de résistance à la glissance d'un produit, il convient de se référer dans tous les cas aux indications du fabricant.

RÉSISTANCE À LA GLISSANCE DGUV	ANGLE D'INCLINAISON	
A	12°– 18°	
B	18°– 24°	
C	> 24°	

VALEURS DE RÉFÉRENCE POUR LA PIERRE NATURELLE DANS LE SECTEUR CHAUSSURES

Dans le secteur chaussures, le classement des revêtements de sols selon leur résistance à la glissance comprend cinq catégories (R9 à R13), également définies en fonction de l'angle d'inclinaison du sol. Pour connaître la catégorie de résistance à la glissance d'un produit, il convient de se référer dans tous les cas aux indications du fabricant.

RÉSISTANCE À LA GLISSANCE DGUV	ANGLE D'INCLINAISON	
R9	6°– 10° Adhérence faible	
R10	10°– 19° Adhérence normale	
R11	19°– 27° Adhérence améliorée	
R12	27°– 35° Forte adhérence	
R13	> 35° Très forte adhérence	

VALEURS DE RÉFÉRENCE PAR RAPPORT À LA FINITION DE SURFACE				CATÉGORIES ANTIDÉRAPANTES CORRESPONDANTES DÉFINIES SELON D'AUTRES SYSTÈMES		
Finition	Indice de rugosité en µm	 Locaux professionnels DIN	 Secteur pieds nus DGUV	 Secteur chaussures Valeur bpa	 Secteur pieds nus Valeur bpa	Schéma Université de Wuppertal
POLISSAGE, PONÇAGE >C220	0,3	R9–R10	A	<=GS1	<=GB1	peu sûr
PONÇAGE FIN C220	0,45	R10–R11		GS2–GS3	GB1–GB2	
PONÇAGE MOYEN C120	0,6	R11–R12	B	GS3	GB2	sûr
PONÇAGE GROSSIER C60 / SCIAGE AU DIAMANT	>0,6	R12–R13	C	GS4	GB3	très sûr
SURFACES RUGUEUSES (flammées, sciées au sable, clivées, sablées, bouchardées, brochées)		R13				

SURFACE TYPE EN FONCTION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ EN INTÉRIEUR		Zones toujours sèches et propres	Zones avec humidité et salissures occasionnelles	Zones humides/mouillées (douches, salles de bains, piscines)
DOMAINE PRIVÉ	Zones à passage faible et contrôlé (appartement, maison familiale, etc.)	Surface polie, ponçage >C220	Surface polie ¹ , ponçage >C220	Surface polie ¹ , ponçage >C220 (sauf douche)
DOMAINE PUBLIC	Zones à passage moyen (immeubles de bureaux, banques, magasins, hôtels)	Surface polie, ponçage >C220	Ponçage moyen C120	Ponçage grossier C60
	Zones à passage intense (immeubles de bureaux, banques, magasins, coursives et autres allées de passage, gares)	Ponçage fin C220, surface polie C220 sous condition ²	Ponçage grossier C60	Surface rugueuse, ponçage grossier C60 sous condition ²
	Locaux commerciaux et industriels présentant un niveau de salissure critique	A déterminer de cas en cas		

SURFACE TYPE EN FONCTION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ EN EXTÉRIEUR		Zones couvertes, avec humidité et salissures fréquentes	Zones non couvertes, exposées à la pluie	Zones mouillées (piscines, etc.)
DOMAINE PRIVÉ	Zones à passage faible et contrôlé (appartement, maison familiale, etc.)	Surface rugueuse	Ponçage grossier C60	Ponçage grossier C60
DOMAINE PUBLIC	Zones à passage moyen (immeubles de bureaux, banques, magasins, hôtels)	Surface rugueuse	Ponçage grossier C60	Surface rugueuse
	Zones à passage intense (immeubles de bureaux, banques, magasins, coursives et autres allées de passage, gares)	Surface rugueuse	Surface rugueuse, ponçage grossier C60 sous condition ²	Surface rugueuse
	Locaux commerciaux et industriels présentant un niveau de salissure critique	A déterminer de cas en cas		

¹ Traitement de surface antidérapant recommandé

² En fonction du lieu d'activité